



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 261-2020
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.346

Déposée le : 20.10.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Riesen (La Neuveville, PSA) (porte-parole)
Gasser (Bévilard, PSA)
von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 26.11.2020

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -

Abolir la première classe dans les transports publics durant la pandémie de Covid-19

Durant la présente pandémie de Covid-19, bien qu'il soit recommandé de pratiquer le télétravail et de réduire les déplacements, de nombreuses personnes se voient tout de même dans l'obligation de prendre les transports publics pour se rendre à leur lieu de travail par exemple.

Force est de constater que le taux de remplissage des trains est à nouveau très élevé, surtout sur certaines lignes. S'il est possible de justifier l'utilisation des transports publics avec les mesures d'hygiène recommandées, le remplissage de ceux-ci devrait se faire de façon plus optimale. Or, il apparaît que le remplissage est souvent bien plus élevé en deuxième classe qu'en première. Ceci est d'autant plus flagrant en cas de perturbation du trafic ferroviaire (trains annulé, wagons manquants, etc.) : les gens se retrouvent littéralement entassés en deuxième classe, alors qu'il reste des places vides en première. Cette situation est déjà injuste en situation normale, mais en cas de pandémie, elle devient totalement inégalitaire : les personnes ne pouvant pas se payer la 1^e classe sont soumises à un risque plus élevé d'infection au SARS-CoV-2 !

Les masques obligatoires réduisent le risque de transmission mais ne l'empêchent pas totalement. L'Etat doit réduire les inégalités de la population face aux problèmes de santé liés à leur statut socio-économique. Bien que le nombre de cas de Covid-19 soit en forte augmentation dans le canton (et en Suisse) en ce moment, les voyageurs moins aisés se retrouvent plus à risque, risque qui se répercute ensuite sur l'ensemble de la population. Ceci concerne également les utilisatrices et utilisateurs des transports publics bernois.

Le Conseil-exécutif est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante :

1. Le Conseil-exécutif est-il conscient que l'utilisation actuelle ainsi que décrite des places dans les transports publics contribue à augmenter le risque de transmission du virus ?
2. Approuve-t-il ce risque différencié des utilisatrices et utilisateurs en fonction de leur richesse ?

3. Le Conseil-exécutif envisage-t-il d'intervenir auprès des prestataires de transports publics (notamment les CFF et BLS) afin que ces derniers abolissent temporairement la première classe durant la pandémie ?
4. Le Conseil-exécutif envisage-t-il d'intervenir pour qu'au moins les personnes à risque (selon les critères de l'OFSP) puissent profiter de la première classe durant la pandémie ?

Motivation de l'urgence : L'augmentation des cas de Covid-19 dans le canton demande des mesures urgentes.

Destinataires

– Grand Conseil